



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE

POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Relevant de la direction générale, le titulaire du poste doit planifier, diriger, évaluer et contrôler l'ensemble des activités ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières de son service.

Plus spécifiquement, la personne responsable :

- S'assure que les travaux réalisés par les employés du service sont faits de façon sécuritaire selon les exigences et normes de sécurité en vigueur;
- Vérifie les travaux de génie et s'assure qu'ils soient conformes aux plans et devis. Effectue les estimations visant à déterminer les coûts des travaux de construction;
- Participe à la conception, aux études et à la préparation de documents techniques, devis, soumissions, permis, certificats et plans relatifs à des travaux de construction, de modification de bâtiments, d'aménagements extérieurs et des systèmes d'évacuation des eaux usées;
- Participe à l'élaboration du budget de son service;
- Élabore un plan d'entretien préventif des réseaux, équipements et véhicules.
- Reçoit, analyse et autorise les demandes relatives aux divers permis et certificats découlant des règlements de zonage, lotissement, construction, dérogations mineures et autres ainsi que du règlement concernant les nuisances;
- Voit au suivi des dossiers de plainte et des requêtes qui lui sont confiés;
- Effectue des inspections en rapport avec les permis émis et s'assure de la conformité des travaux;
- Rédige et émet les avis et les constats d'infraction, en assure le suivi et représente la municipalité en cas de poursuite;
- Renseigne les citoyens sur la réglementation en vigueur;
- Prépare et participe aux réunions du Comité consultatif d'urbanisme et agit comme secrétaire;
- Applique le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et celui sur le captage des eaux souterraines de même que tous les règlements d'urbanisme y compris le règlement sur les nuisances;
- Toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES

- Détenir un B.A.C. en urbanisme ou D.E.C. en techniques d'aménagement et d'urbanisme et un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente dans le domaine municipal constitue un atout. (Toute autre combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente pourra être considérée).
- Posséder une très bonne compréhension de la réglementation municipale, de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Avoir une bonne communication verbale et écrite;
- Posséder une bonne connaissance du logiciel PG AccèsCité et maîtrise des outils informatiques courants;
- Être capable de planifier, organiser et contrôler différents dossiers en même temps;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE

POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

- Faire preuve de polyvalence et d'autonomie, posséder un bon jugement et être capable de travailler avec un minimum de supervision;
- Fortes aptitudes pour les relations interpersonnelles, l'approche client et la résolution de problèmes;
- Habileté à lire des plans;
- Posséder un permis de conduire valide.

CONDITIONS D'EMPLOI

Poste cadre, permanent, temps complet (36 h / semaine).

La rémunération sera établie en fonction de la formation et de l'expérience du candidat retenu.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur *curriculum vitae* au plus tard lundi le 25 février 2019 à 16 h 30, à l'adresse courriel suivante :

DIRECTION GÉNÉRALE
Municipalité de Saint-Placide
Adm@saintplacide.ca

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Dans la présente offre d'emploi, le recours au masculin pour désigner des personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.